

**AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (FOSSE, COURS D'EAU...)**

(La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration ou lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé, tertre d'infiltration).

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à mettre dans le dossier de demande de conception
après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet

1. DEMANDEUR :

Nom et Prénom : Domicile :
Adresse du lieu de réalisation : Professionnel :
..... Fax :
Adresse de correspondance :
Références cadastrales :

2. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

Préciser le lieu du
rejet :

Les effluents rejetés correspondront aux normes de rejet en vigueur de l'arrêté du 7 septembre 2009 à savoir :

- 35 mg/l pour la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours)
- 30 mg/l pour les MES (Matière En Suspension)

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné

Nom et Prénom ou dénomination : :

Adresse :

..... Fax :

**autorise M..... à rejeter les eaux traitées issues de l'installation
d'assainissement précédemment décrite situé sur la parcelle cadastrée..... dans le milieu
hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.**

Ces effluents rejetés respecteront les normes de rejet autorisées par l'arrêté du 7 septembre 2009.

Observations :

Fait à Le.....

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation